



UNION NATIONALE  
DES SYNDICATS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

263, rue de Paris  
case 549 - 93515  
Montreuil Cedex

FÉDÉRATION DE  
L'ÉDUCATION, DE  
LA RECHERCHE ET  
DE LA CULTURE

Montreuil, 23 décembre 2015

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**

Ministre de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle

75357 PARIS cedex 07 SP

Nos réf. : PD/MC/n° 15-384

Madame la Ministre

Nous attirons votre attention sur la situation des lycées faisant partie de l'Éducation prioritaire, plus particulièrement sur le flou quant à leur maintien dans ce dispositif. Pour l'instant, aucun d'entre eux ne figure dans les listes fixées par arrêtés.

Cette situation a des conséquences au regard des indemnités de sujétions spéciales allouées aux personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) » et du programme « Réseau d'éducation prioritaire (REP) ».

Nous avons émis le souhait, dans le cadre du Comité Technique Ministériel et du Conseil Supérieur de l'Éducation, que soit publiée la liste des lycées qui feraient partie du dispositif.

A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse précise, pourtant les conséquences et les implications, pour les conditions d'études des élèves et de travail des personnels, sont extrêmement importantes pour faire réussir tous les élèves au-delà du collège.

Les besoins, réels, et même grandissants, ne peuvent se résumer à un exercice de gestion de la pénurie qui aboutirait à faire sortir de l'Éducation prioritaire les lycées dont les besoins sont pourtant réels, sans prendre en compte d'autres établissements qui pourraient prétendre à y entrer.

Cette situation incertaine a pour les personnels exerçant dans les lycées REP une incidence financière.

Les mécanismes de maintien des anciennes indemnités sont prévus durant une période limitée. De même, la situation de certains collègues souhaitant obtenir une mutation est également préoccupante et mériterait d'être clarifiée.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir rendre publique la liste des lycées qui feront partie du dispositif d'éducation prioritaire à la rentrée 2016.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

*Patrick Désiré*

*Secrétaire général de la CGT Éduc'action*